

**Arrêté du 18 décembre 2014 relatif à la composition du comité technique de proximité
de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
d’Ile-de-France et Outre-Mer**

NOR : JUSF1430776A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d’Ile-de-France et Outre-Mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l’Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’Etat ;

Vu l’arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l’arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l’Etat ;

Vu l’arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d’élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRÊTE

Article 1

Sont élus représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d’Ile-de-France et Outre-Mer les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail (CGDT) – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Sophie BENHAÏM	Mme Aurélie POSADZKI
M. Pierre LECORCHER	M. David AROUS

Pour le Syndicat national des personnels de l’éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Sonia OLLIVIER	M. Philippe ANSELIN
Mme Marielle HAUCHECORNE	Mme Delphine ANDRIEUX
M. Thomas DANGLLOT	Mme Laurence GONTIER
Mme Anne LECLERC	Mme Sandy VIEL
Mme Ketty CITRONNELLE	Mme Nathalie JAMES

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA-SPJJ)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Régis LEMIERRE	Mme Nathalie GIL
M. Samy FERDJANI	M. François DJAMBA
M. Hugues PAMPHILE	Mme Elisabeth MONTADAT

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France et Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 décembre 2014.

Le directeur interrégional de la protection
judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France et
Outre-Mer,

Eloy DORADO